



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC

Par arrêté préfectoral n° 699, du 15/04/2026, est organisée **du vendredi 15 mai 2026 à 09h00 au samedi 13 juin 2026 à 12h00, soit 30 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Arnay-le-Duc, d'une puissance crête de 4,43 MWc, déposée par la société « PHOTOSOL DEVELOPPEMENT ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact est consultable :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
[Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Arnay-le-Duc, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7246>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Arnay-le-Duc.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie d'Arnay-le-Duc siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le samedi 13 juin 2026 avant 12h00 à l'adresse suivante :

- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

enquete-publique-7246@registre-dematerialise.fr

Monsieur Michel GENEVES, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

en mairie d'Arnay-le-Duc aux jours et heures précisés ci-dessous :

- Vendredi 15 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 27 mai 2026 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 5 juin 2026 de 14h00 à 17h00
- Samedi 13 juin 2026 de 09h00 à 12h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Madame Apolline AUDRAIN – Société Photosol Developpement Tel : 06 80 18 02 12

concertation@photosol.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Arnay-le-Duc, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : [Accueil](#) > [Actions de l'État](#) > [Environnement](#) > [Energies renouvelables](#) > [Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques](#)

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,

Signé

Manuelle DUPUY